

PROCÈS-VERBAL

Séance du 22 septembre 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du président du conseil Michel Patry.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général et Marlyne Turgeon, greffière.

CV2890

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV2891

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV2892

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 22 septembre 2025, par le retrait du point 26 suivant :

« **Attribution d'un toponyme**
Document d'aide à la décision CE2536 Toponyme ».

Adoptée à l'unanimité

CV2893

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2894

Condoléances aux membres de la famille de Louis Lessard

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille et aux proches de Louis Lessard, décédé le 21 septembre 2025, et de souligner sa contribution exceptionnelle et celle de sa famille à la communauté lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2895

Condoléances à Etienne Talbot et aux membres de sa famille pour le décès de Jacques Talbot

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville et des membres du personnel de la Ville à Etienne Talbot, Directeur du développement économique et de la promotion, ainsi qu'aux membres de la famille et aux proches de Jacques Talbot, décédé le 8 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2896

Période de questions pour les personnes présentes

Environ quarante personnes assistent à la séance. Huit personnes prennent la parole.

Une personne dépose une pétition concernant l'installation de quatre arrêts obligatoires au croisement de l'avenue Saint-Augustin et de la rue du Vieux-Chemin, dans le secteur Breakeyville.

CV2897

Période de questions transmises électroniquement

Dix questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Web de la Ville ont été lues par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV2898

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 8 septembre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 8 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2899

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 8 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 septembre 2025 est déposé.

CV2900

Audition de la révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 1937 chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [GRE-2025-044](#)

En conformité à la résolution CV2817 fixant au 22 septembre 2025 à 17 heures la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition DEM-2025-00-05 la démolition de l'immeuble situé au 1937 chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny), le conseil de la Ville procède à l'audition.

Le président du conseil appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

L'audition débute à 17 h 54 et se termine à 18 h 16.

Hugues Harvey (soit le demandeur du permis de démolition de l'immeuble) est présent lors de l'audition, qui assiste à la séance par le biais de la visioconférence.

Patrick Hamelin, Directeur de l'urbanisme, présente le dossier de révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 1937, chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny).

Le président du conseil invite les personnes concernées à prendre la parole dans l'ordre suivant :

1. Hugues Harvey (soit le demandeur du permis de démolition de l'immeuble) prend la parole ;

2. Toute autre personne présente dans la salle du conseil, qui souhaite prendre la parole à ce sujet :
 - Francine Langlois prend la parole ;
 - Kathy Cantin prend la parole ;
 - Hélène Rousseau prend la parole ;
3. À la fin des interventions, Hugues Harvey (soit le demandeur du permis de démolition de l'immeuble) prend la parole (droit de réplique).

Le président du conseil met fin à la période réservée à l'audition de cette demande de révision et il remercie les personnes de leurs interventions.

Le président du conseil informe les personnes présentes que le conseil de la Ville prendra en considération les interventions et les documents déposés par les personnes présentes lors de cette audition.

Le président du conseil mentionne que le conseil de la Ville prononcera la décision à la date déterminée par le conseil, soit lors de la séance du conseil qui aura lieu le 1^{er} octobre 2025.

CV2901

Modification de la résolution CV2758 « Attribution de toponymes »

Document d'aide à la décision [CV2758 modification de la résolution](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De modifier la résolution CV2758 « Attribution de toponymes » par l'ajout, à l'alinéa, des mots suivants :

« , soit les toponymes suivants:

- Allée Louis-Dubois, lot 1 964 562, secteur Saint-Nicolas;
- Parc industriel Lauzon – Secteur Michel-Auger, secteur Lauzon;
- Parc industriel Lauzon – Secteur Paul-Gourdeau, secteur Lauzon;
- Belvédère du Voyage-Immobile, parc de la Pointe-Benson, secteur Saint-Romuald. ».

Adoptée à l'unanimité

CV2902

Dépôt du rapport attestant de la transmission de l'avis prévu à l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au propriétaire de tout immeuble concerné par le Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels

Document d'aide à la décision [GRE-2025-048](#)

Le rapport attestant de la transmission de l'avis prévu à l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au propriétaire de tout immeuble concerné par le Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels est déposé, à titre d'information.

CV2903

Dépôt du rapport final sur la vision de développement et le plan de revitalisation du secteur de la traverse à Lévis

Document d'aide à la décision [DEV-2025-054](#)

Le rapport final sur la vision de développement et le plan de revitalisation du secteur de la traverse à Lévis, joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-054, est déposé, à titre d'information.

CV2904

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2025 et des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-047](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période, jointes à la fiche de prise de décision FIN-2025-047, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2905

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2025

Document d'aide à la décision [TMD-2025-030](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2025, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-030, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2906

Aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches dans le cadre de la campagne de financement de l'année 2025

Document d'aide à la décision [DG-2025-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2502;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'autoriser la tenue de la campagne *Centraide 2025* auprès des employées et employés de la Ville, pour la période de septembre à décembre 2025, d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 60 000 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, et d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 25 000 \$ au Fonds d'impact essentiel, destiné à soutenir des initiatives

communautaires ciblées, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

De prendre acte, à titre d'information, du fait que la Direction générale procèdera à un tirage d'un crédit-voyage au montant de 2 000 \$ et d'autres prix d'une valeur totale de 1 000 \$, dont les sommes seront puisées à même les contributions aux activités organisées dans le cadre de la campagne *Centraide 2025*, qui seront offerts aux employées et employés de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV2907

Nomination d'un Directeur des communications et de l'interaction citoyenne par intérim

Document d'aide à la décision [GCH-2025-061](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2503;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De nommer Guy Rodrigue au poste de Directeur des communications et de l'interaction citoyenne par intérim, et ce, pour la durée requise.

Adoptée à l'unanimité

CV2908

Ajustements à la structure de la Direction générale

Document d'aide à la décision [GCH-2025-064](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2543;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser les ajustements à la structure de la Direction générale, présentés à la fiche de prise de décision GCH-2025-064.

Adoptée à l'unanimité

CV2909

Ajustements à la structure de la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique

Document d'aide à la décision [GCH-2025-065](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2544;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser les ajustements à la structure de la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique, précisés à la fiche de prise de décision GCH-2025-065, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV2910

Plan d'action pour le développement de la filière de la construction navale 2025-2029

Document d'aide à la décision [DEV-2025-041](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2545;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'adopter le plan d'action pour le développement de la filière de la construction navale 2025-2029, recommandé par le comité d'actions pour la filière de l'industrie navale et joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-041.

Adoptée à l'unanimité

CV2911

Contrat de commandite 2025-2026 à intervenir avec Investissement Québec

Document d'aide à la décision [DEV-2025-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2504;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure le contrat de commandite 2025-2026 à intervenir avec Investissement Québec, concernant le *Partenariat robonumérique pour les éditions 2025 et 2026*, joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-045, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2912

Mandat à la Direction du développement économique et de la promotion relatif à un avenant à l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec Festivent inc.

Document d'aide à la décision [DEV-2025-050](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2505;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De mandater la Direction du développement économique et de la promotion et de l'autoriser en conséquence à conclure un avenant à l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec Festivent inc., pour les éditions 2025, 2026 et 2027 de *Festivent de Lévis*, de la valeur estimée des services indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2025-050, d'autoriser la tenue de cet événement sur le territoire de la ville et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer cette entente et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2913

Mandat à la Direction de l'environnement relatif à l'appel de candidatures du projet d'œuvre d'art et de médiation culturelle pour le plan climat

Document d'aide à la décision [ENV-2025-028](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2506;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

De mandater et d'autoriser en conséquence la Direction de l'environnement à procéder à un appel de candidatures du projet d'œuvre d'art et de médiation culturelle pour le plan climat, joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-028, et d'autoriser la Directrice de l'environnement, ou sa remplaçante ou son remplaçant désigné par cette directrice, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2914

Mise à niveau du poste de pompage Paradis dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2025-006](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2534;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De s'engager à respecter les modalités du guide relatif au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 qui s'appliquent à elle.

De s'engager à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, la Ville est donc responsable de tout dommage causé par ses employées et employés, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitantes et sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux.

De s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à la Ville en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

De s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

De s'engager à assumer toutes les dépenses engagées si la Ville ne respecte pas les délais prévus au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.

De s'engager à assumer tous les coûts non admissibles au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 associés à son projet, et tout dépassement de coûts.

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV2915

Convention d'aide financière dans le cadre du volet 2 pour le renouvellement de conduites d'eau potable du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023-2033 à intervenir avec la ministre des Affaires municipales

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2025-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2542;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure la convention d'aide financière dans le cadre du volet 2 pour le renouvellement de conduites d'eau potable du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023-2033 à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, jointe à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2025-007, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2916

Entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2) à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis et participation financière

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-031](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2507;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2) à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-031, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De confirmer la participation financière de la Ville dans une proportion de 10 % des dépenses admissibles autorisées par la Société d'habitation du Québec, conformément à l'entente jointe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV2917

Vente des lots 6 667 170 et 6 669 177 du cadastre du Québec (rue du Maréchal, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2512;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accepter l'offre d'achat d'Immobilier bastille inc. des lots 6 667 170 et 6 669 177 du cadastre du Québec (rue du Maréchal, secteur Pintendre), jointe à la fiche de prise de décision APCI-GI-2025-027, d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de décréter que ces lots ne soient plus affectés à l'utilité publique conditionnellement à leurs ventes et d'affecter un montant de 1 560 998 \$ à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV2918

Financement de la dépense relative aux coûts reliés au remplacement et à la réparation des biens de la Ville assurés et non assurés endommagés à la suite d'un sinistre

Document d'aide à la décision [DEI-2025-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2513;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'affecter un montant de 100 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et les rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision DEI-2025-005, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation des biens de la Ville assurés et non assurés endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV2919

Nomination et lauréates et lauréats du *Prix Ville de Lévis 2025* dans le cadre du Gala des *Prix d'excellence des arts et de la culture* de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision DVC-ART-2025-023

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2539;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'entériner la proposition des membres de la commission consultative de la culture concernant les nominations et les lauréates et les lauréats du *Prix Ville de Lévis 2025 des Prix d'excellence des arts et de la culture* de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, jointe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-023.

Adoptée à l'unanimité

CV2920

Contribution financière à Mouvement sportif Lévis concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une analyse des retombées d'un projet de complexe sportif multiglaces, comprenant un amphithéâtre, sur le territoire de la ville

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2548;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'approuver l'option A et d'accorder une contribution financière à Mouvement sportif Lévis de 50 % des coûts pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une analyse des retombées d'un projet de complexe sportif multiglaces, comprenant un amphithéâtre, sur le territoire de la ville, au montant maximum de 63 356,97 \$, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, et ce, en fonction des conditions relatives au versement de l'aide financière, mentionnées à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-019.

Adoptée à l'unanimité

CV2921

Avis de motion du Règlement RV3563 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-023](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3563 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-023.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues de l'Aquifère, Saint-Antoine, de l'Arsenal et de l'avenue des Ruisseaux. Il modifie également les sous-paragraphes du paragraphe 71 de l'article 34 afin d'en clarifier l'intention.

CV2922

Avis de motion du Règlement RV3564 modifiant le Règlement RV-2016-15-62 sur la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-023](#)

Le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3564 modifiant le Règlement RV-2016-15-62 sur la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics et il dépose le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-023.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour certaines dispositions suivant les modifications à la *Loi sur les véhicules hors route* et au *Code de la sécurité routière*.

CV2923

Avis de motion du Règlement RV3565 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-023](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3565 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives et il dépose le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-023.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour certaines définitions et utilisations des pistes cyclables et récréatives.

CV2924

Avis de motion du Règlement RV3566 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-023](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3566 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils et il dépose le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-023.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils dans les secteurs de Saint-Étienne-de-Lauzon et de Saint-Rédempteur.

CV2925

Avis de motion du Règlement RV3567 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-025](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3567 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-025.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Saint-Robert, de la Concorde, Marguerite-Demers, Barras, Crémazie et le stationnement du poste de police et de la maison de justice de proximité.

CV2926

Avis de motion du Règlement RV3568 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-025](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3568 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils et il dépose le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-025.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils dans le secteur de Saint-Romuald.

CV2927

Adoption du Second projet de règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à permettre les bâtiments en toile pour les usages agricoles situés en zone agricole)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-104](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2521 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV3556 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2771, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-104.

Adoptée à l'unanimité

CV2928

Adoption du Second projet de règlement RV3542 modifiant la Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, et H10, habitation multifamiliale isolée (maximum 4 logements) dans la zone H1716, rue Pierre-Beaumont près de l'intersection de la rue de la Colombière, secteur Saint-Jean-Chrysostome)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-107](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2522 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV3542 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2769, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-107.

Adoptée à l'unanimité

CV2929

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2930

Félicitations et remerciements à Mouvement sportif Lévis, à Mallette et aux membres du personnel de la Ville

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter et de remercier le Mouvement sportif de Lévis, Mallette et les membres du personnel de la Ville, dont particulièrement ceux de la Direction de la vie communautaire, pour l'excellence de leur travail et leur collaboration remarquable dans le cadre de l'étude d'un projet de complexe sportif multiglaces, comprenant un amphithéâtre, sur le territoire de la ville, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2931

Félicitations et remerciements au Juvénat Notre-Dame et aux membres du personnel de la Ville

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter et de remercier le Juvénat Notre-Dame et les membres du personnel de la Ville, pour l'excellence de leur travail et leur collaboration remarquable dans le cadre du projet de mise en valeur des berges du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Etchemin sur la propriété du Juvénat Notre-Dame, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2932

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV2933

Félicitations et remerciements à Johanne Benoît, à Roger Picard et à la Société d'histoire de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter et de remercier Johanne Benoît, Roger Picard et la Société d'histoire de Lévis pour l'excellence de leur travail dans l'organisation et la tenue du dévoilement d'une plaque commémorative à la mémoire d'Anne Aymard, épouse de Guillaume Couture, qui a été apposée sur l'immeuble situé au 344, rue Saint-Joseph à Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2934

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 52, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Michel Patry, président du conseil